



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

29/01/2026

AFFICHEE LE :

29/01/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

05 février 2026

L’an deux mil vingt six, le 04 février, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Laurence FILOCHE-GARNIER, Denis LE THOREL, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS, Nathalie OERLEMANS

ABSENTS : Erich FREUDENSPRUNG, Chantal HENRY

PROCURATIONS : André VROMET à Dominique MASSA, Didier FLAUST à Bertrand HAVARD, Gilles SEBIRE à Serge RICCI, Fabienne KACZMAREK à Hélène BURGAT, Annick LECHANGEUR à Josiane MALLET,

Monsieur Dominique MASSA a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

TARIFS DES REDEVANCES LOCATIVES DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE CLAIR SOLEIL 2026

DELIBERATION N° **DELIB-2026-006**

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET

Comme indiqué dans l'article 1 de la partie 5 du contrat de séjour, la redevance locative est révisable annuellement par délibération du Conseil Municipal.

Aussi, il vous est proposé d'appliquer les tarifs ci-après à compter du **1^{er} mars 2026**.

- Pour les anciens résidents (présents avant la réalisation des travaux), il est proposé d'appliquer une augmentation de 1 % correspondant à l'inflation estimée sur l'année 2025 (taux retenu pour les autres tarifs municipaux actualisés en décembre 2025).

Aussi, les tarifs avec arrondis au nombre entier le plus proche s'établissent comme suit :

Revenu fiscal de référence (RFR)	Studio	Grand Studio	F2
Jusqu'à 11 941 €	259 €	283 €	317 €
De 11 942 € à 15 198 €	271 €	296 €	331 €
De 15 199 € à 18 456 €	283 €	309 €	346 €
Au-dessus de 18 456 €	295 €	326 €	366 €

- Pour les nouveaux entrants (admis après la phase de travaux), il est proposé :
 - pour le loyer : application de la révision prenant en compte le dernier IRL connu à date de la préparation de la présente délibération (IRL 3^{ème} trimestre 2025) ;
 - pour les charges locatives : d'appliquer une augmentation de 1 % correspondant à l'inflation estimée sur l'année 2025 ;
 - pour les prestations d'hébergement : d'appliquer une augmentation de 0,86 % en référence à l'arrêté du 24 décembre 2025 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées.

Aussi, les tarifs avec arrondis s'établissent comme suit :

	Superficie en m ²	Loyer 2025 révisé	Charges locatives + 1%	Prestations d'hébergement + 0,86 %	Redevance mensuelle d'occupation (arrondie au nombre entier le plus proche)
Studios	28	174.51 €	157.67 €	72,93 €	405 €
Grands studios	34	212.84 €	157.67 €	72,93 €	443 €
T2	36	224.94 €	157.67 €	72,93 €	456 €

Majoration couple : 20,54€/mois

Ainsi, par conséquent,

Après consultation de la commission finances du 28 janvier 2026,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** la nouvelle tarification telle que détaillée ci-dessus à compter du 1^{er} mars 2026,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte en application de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	23	0	Joël JEANNE, Véronique VAS- TEL, Nicolas BO- HERE, Nathalie OERLEMANS	0

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 014-211404371-20260204-DELIB_2026_006-DE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Dominique MASSA